



**Monsieur Jean CASTEX**  
**Premier ministre**

Cabinet du Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris

Paris, le 3 novembre 2020



*N°/Ref: GJ/CR 20201101*  
*Objet : « Nouveau Réseau de Proximité »*

Monsieur le Premier Ministre,

**GISÈLE JOURDA**

La Direction Générale des Finances Publiques a décidé de restructurer son réseau en adoptant dans chaque département un «Nouveau Réseau de Proximité».

Dans l'Aude, le Directeur Départemental a annoncé le 16 octobre son projet : il consiste en la suppression de l'ensemble des trésoreries de proximité, seules trois d'entre-elles continueront de fonctionner sous forme d'« antennes ».

**SÉNATRICE DE L'AUDE**

Or, ces «antennes» ne disposeront pas de comptable public à leur tête et seront donc irrémédiablement amenées à disparaître également à plus ou moins brève échéance au gré des mutations et départs à la retraite des agent(e)s des Finances Publiques actuellement présent(e)s sur ces sites.

**VICE-PRÉSIDENTE  
DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES  
EUROPÉENNES**

Pour remplacer ces trésoreries, des centres industriels de traitement de la comptabilité des collectivités locales seront créés dans les Préfecture et Sous-Préfectures du département à Carcassonne, Narbonne et Limoux.

Pour justifier ces restructurations, la Direction Générale des Finances Publiques invoque la «concertation» qui a été menée avec les élu(e)s des territoires, la population et les agent(e)s des Finances Publiques.

Toutefois, pour le département de l'Aude, je constate l'absence totale de «concertation». En effet, aucune convention n'a été signée avec le Conseil Départemental, avec l'Association départementale des Maires de France ou avec un Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Le «Nouveau Réseau de Proximité» audois a ainsi été présenté le 16 octobre 2020 par le Directeur Départemental des Finances Publiques sans que les élu(e)s n'aient eu leur mot à dire.

Au contraire, nombreuses sont les collectivités locales audoises qui ont



délibéré pour s'opposer à ce projet !

Je demande donc à ce que la concertation annoncée soit réellement mise en œuvre et pour ce faire, comme proposée par les agent(e)s des Finances Publiques, je sollicite la réunion dans chaque canton d'une commission composée d'élue(s) locaux(les), d'usagers et d'agent(e)s chargée de déterminer la place que devra prendre le service public des Finances dans le dit canton.

Au-delà de l'absence de concertation sur un projet aussi structurant, je souhaite également attirer votre attention sur les conséquences induites sur nos territoires, notamment les plus ruraux.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a démontré l'importance d'un service public de proximité, assuré par des fonctionnaires formé(e)s et en nombre suffisant pour assurer des missions essentielles au profit de nos concitoyennes et concitoyens.

En cas de disparition des trésoreries de proximité, le délai de paiement des dépenses des collectivités locales s'allongerait exagérément : aujourd'hui, ce délai de paiement du seul comptable public s'élève en moyenne à 2,5 jours pour les plus «petites» trésoreries du département contre 13 jours pour les plus importantes.

Cet allongement inévitable en cas de multiplication des budgets gérés par ces centres industriels, sans transfert correspondant de personnel, se fera au détriment des fournisseurs des collectivités locales et en particulier, les artisans, Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui sont pourtant déjà durement impactés par la crise sanitaire.

Pour les collectivités, la suppression de la trésorerie de proximité signifiera inévitablement la fin des conseils budgétaires, financiers, fiscaux et comptables délivrés gratuitement aujourd'hui par le comptable public et des agent(e)s présent(e)s au quotidien.

Ultérieurement, cela entraînera la nécessité de recourir à des cabinets d'expertise comptable ou d'audits pour bénéficier de prestations payantes consistant en des analyses financières ou fiscales.

De même, il sera bientôt inéluctable que les collectivités, même les plus petites, mettent en place une agence comptable pour la tenue de leur comptabilité, le paiement de leurs dépenses et le recouvrement de leurs recettes.

Tout cela à leurs frais alors que vous savez, Monsieur le Premier Ministre, que du fait des baisses continues des dotations versées par l'État ainsi que de la suppression annoncée de la taxe d'habitation, les collectivités locales sont aujourd'hui financièrement exsangues.

Pour répondre à cette objection, la Direction Générale des Finances Publiques indique qu'un «Conseiller aux Décideurs Locaux» sera nommé auprès de chaque EPCI.

Or, ce «conseiller des collectivités locales» sera déconnecté de la situation de la collectivité demanderesse. Il n'aura accès ni à la connaissance des dossiers des



agent(e)s de la trésorerie de proximité, ni aux documents disponibles sur ce site.

Pour les usagers, le projet tel qu'il se présente est également préoccupant : ceux-ci devront en effet se rendre à Carcassonne, Narbonne ou Limoux pour obtenir des renseignements sur leurs impôts (impôt sur le revenu, prélèvement à la source, taxe d'habitation, taxes foncières en particulier) ou leurs redevances locales.

Aujourd'hui, des agent(e)s formé(e)s sont susceptibles en trésorerie de les accueillir et répondre à toute interrogation sur ce sujet.

À l'avenir, l'usager devra tout d'abord appeler les services des Finances Publiques pour demander un rendez-vous avant de se déplacer sur une de ces communes. Certains devront accomplir un nombre considérable de kilomètres : comment feront donc les contribuables non-motorisés ou dont les ressources ne permettent pas de financer des trajets en voiture importants ?

Et ce alors même que le département de l'Aude se situe à l'avant-dernier rang en France, devant la Seine-Saint-Denis, en termes de richesse fiscale par habitant.

Les défenseurs du projet indiquent en réponse qu'il conviendra d'utiliser Internet : toutefois, selon l'INSEE, 17 % des Françaises et Français sont victimes d'illectronisme. Il s'agit de plus d'une moyenne et le département de l'Aude est bien davantage touché.

Par ailleurs, le Défenseur des Droits indique que ce sont les personnes les plus précarisées qui ont besoin d'aide pour leurs démarches administratives. Comment dès lors justifier cet abandon par les Finances Publiques des personnes les plus en difficulté alors même que le département de l'Aude est un territoire rural confronté à un taux de pauvreté de 21,40 % ?

La Direction Générale des Finances Publiques pallie cette difficulté d'accès aux moyens numériques en favorisant l'appel téléphonique pour obtenir le renseignement escompté. Toutefois, la création de ces centres industriels s'est toujours accompagnée de la multiplication des appels non aboutis du fait d'une surcharge de travail et d'une compression permanente des effectifs.

Nous savons ainsi pertinemment dans l'Aude que le taux d'appels aboutis au Centre de Contact de Carcassonne à l'occasion de la mise en place du Prélèvement à la Source s'est élevé au début de l'année 2019 à 10 %, ce qui signifie que 9 appels sur 10 n'ont pas donné lieu à quelque réponse !

Dernière orientation proposée pour faire «accepter» la suppression des trésoreries : les Maisons France Service.

Or, ces structures qui auront un coût supplémentaire pour les collectivités, si elles peuvent certes apporter un «service» dans les territoires les plus reculés et déjà abandonnés ne remplaceront pas les trésoreries actuelles de pleine compétence, en proposant à la place d'agent(e)s formé(e)s et présent(e)s sur le territoire une simple connexion internet.



Monsieur le Premier Ministre, je connais votre attachement aux territoires ruraux : ceux-ci pour pouvoir exister ont un besoin vital de services publics de proximité.

Les Centres des Finances Publiques sont bien souvent les seuls services publics subsistant dans les communes rurales.

Les supprimer entraînera ensuite la fermeture du bureau de poste, du guichet bancaire, de l'école puis de l'ensemble des commerces de proximité....

Dans l'Aude, depuis 2007, 15 trésoreries ont été fermées.

Je sollicite donc votre intervention auprès de la Direction Générale des Finances Publiques pour suspendre le «Nouveau Réseau de Proximité» et permettre une véritable concertation qui déterminera la place du service public des Finances sur le territoire audois.

Dans cette attente, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.



**Gisèle JOURDA**